



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

-----

### **Maître d'ouvrage :**

#### **MAIRIE DE GOURLIZON**

12 Rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON

### **Objet de l'opération :**

Travaux de déconstruction, désamiantage et travaux divers  
d'un bâtiment situé 2 rue de la Mairie à Gourlizon (29710)

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**18 octobre 2016 à 17 Heures**

Le présent appel d'offres concerne l'exécution des travaux nécessaire à la

Déconstruction, désamiantage et travaux divers d'un bâtiment situé au 2 rue de la Mairie à Gourlizon (29710)

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.2 Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est :

#### **MAIRIE DE GOURLIZON**

12 Rue de la Mairie

29710 GOURLIZON

### **2.3 Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### **ARMOR ECONOMIE Économiste de la construction**

12, Impasse Royer Dubail

BP 10827

56108 LORIENT Cedex

Tél. : 02 97 21 09 18 - Fax : 02 97 21 63 02

E-mail : armor.eco@armor-economie.com

### **2.4 Décomposition en tranches et en lots.**

**LOT UNIQUE . DECONSTRUCTION, DESAMANTAGE, TRAVAUX DIVERS**

### **2.5 Retrait des dossiers**

Le dossier dématérialisé est disponible gratuitement sur le site <http://www.e-megalisbretagne.org>.

Un exemplaire du dossier papier pourra être transmis sans frais aux entreprises qui en feront la demande auprès de :

MAIRIE DE GOURLIZON

12 Rue de la Mairie

29710 GOURLIZON

Tél. : 02 98 91 08 92

E-mail : gourlizon.mairie@orange.fr

## 2.6 Contrôle technique

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. La mission de contrôle technique est assurée par :

Sans objet.

## 2.7 Mesures concernant la sécurité et la protection de la santé

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Les entreprises sont tenues de remettre au coordonnateur SPS, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé simplifié.

## 2.8 Ordonnancement, pilotage et coordination

L'Ordonnancement, Pilotage, Coordination est assurée par :  
Sans objet

## 2.9 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement (A.E.) et ne peut en aucun cas être changé.

## 2.10 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.11 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.12 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques présentées par les entreprises demeurent leur propriété intellectuelle.

## 2.13 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

## 2.14 Passation éventuelle d'un marché de reconduction

Sans objet

## 2.15 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau :

Si les candidats proposent, dans leurs offres, d'employer des matériaux et fournitures de type nouveau, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) la clause suivante :

« l'entrepreneur garantit le Maître d'Ouvrage contre la mauvaise tenue des matériaux et fournitures mis en %uvre sur sa proposition:

- liste des matériaux et fournitures
- durée de la garantie proposée par l'entreprise.

### 3. PRESENTATION DES OFFRES

#### 3.1 Présentation de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le lot pour lequel il remet une offre sera placé sous enveloppe cachetée portant la mention « Démolition d'un bâtiment au 2 rue de la Mairie à Gourlizon » qui contiendra les pièces suivantes :

**Pour les pièces concernant la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel encadré pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la période et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- QUALIBAT 1112 «démolition technicité courante» ou tout moyen de preuve équivalent.
- QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante» relative au retrait de produits amiantés comportant à minima les secteurs d'activité suivants : ouvrages extérieurs et intérieurs de bâtiments - Génie civil et amiantifères-Installations industrielles.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le [pouvoir adjudicateur](#). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le [pouvoir adjudicateur](#) peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

[Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

**Pieces de titre :**

Un projet de marché comprenant :

- Le acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif
- Le plan général de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (PGCSPS simplifié) daté et signé
- Les rapports amiante et plomb datés et signés
  
- Le mémoire technique comportant la note explicitant les dispositions d'organisation prévues par le candidat pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article 2 de la loi N° 75-633 du 15 juillet 1975, modifiée. Cet engagement du candidat supposera qu'il ait pris connaissance des contraintes de toutes natures liées au traitement des déchets de chantier.
- Le mode opératoire pour les travaux de construction du pignon existant conservé.
- L'attestation de visite.

#### **4. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités, professionnelles, techniques et financières**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	40%

1 - Prix des prestations : 60 points

Le moins disant note maxi NM= 60 points

Calcul de la note des candidats par application de la formule suivante :  $N=(MMD/M) \times NM$

N= note / M=montant de l'offre /MMD= montant du moins disant

2 - Valeur du mémoire technique précisant les dispositions prises pour l'exécution des travaux, le tri des matériaux et indiquant les lieux de mise en décharge des matériaux soumis à réglementation particulière.

30 points répartis de la manière suivante et attribués selon les précisions et la qualité des réponses :

- description de la méthode d'exécution des travaux : 25 points ;
- méthode de tri des matériaux de démolition : 10 points ;

- indication des lieux de dépôts pour les matériaux soumis à réglementation : 5 points.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

### 5.1 Transmission électronique

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation <http://www.e-megalisbretagne.org>, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation. La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation.

En outre, cette transmission se fera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;
- La durée de transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 3-1.ci-dessus, devront être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de type pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

### 5.2 Transmission sur support papier

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :  
Déconstruction, désamiantage, travaux divers d'un bâtiment situé au 2 rue de la Mairie à Gourlizon  
Lot unique : Déconstruction, désamiantage, travaux divers  
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Maire de Gourlizon**  
12 Rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON

Le dossier peut être remis à l'adresse physique de la Mairie de Gourlizon

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 (douze) jours avant la date limite de remise des offres

Renseignements techniques :

**ARMOR ECONOMIE Économiste de la construction**

12, Impasse Royer Dubail  
BP 10827 - 56108 LORIENT Cedex  
Tél. : 02 97 21 09 18 - Fax : 02 97 21 63 02  
E-mail : armor.eco@armor-economie.com

Renseignements administratifs :

**MAIRIE DE GOURLIZON**

12 Rue de la Mairie  
29710 GOURLIZON  
Tél. : 02 98 91 08 92  
E-mail : gourlizon.mairie@orange.fr